

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/04/2026 - B2026/002708 - 2008 B 00731 - 499 162 295 - A.R.C
FROID

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>A.R.C. FROID</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>LES GAYS 74270 MARLIOZ</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>49916229500020</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	315		
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	15 279		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	14 705		
		Immobilisations en cours AV	AW	573		
		Avances et acomptes AX	AY	7 039		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	883		
TOTAL (II)		BJ	38 414	BK	29 918	8 496
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	42 370	BM		42 370
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	567	BW		567
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	116 659	BY	2 131	114 528
		Autres créances (3) BZ	4 270	CA		4 270
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
		Disponibilités CF	4 573	CG		4 573
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI		
		TOTAL (III) CJ	168 439	CK	2 131	166 308
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GENERAL (I à VI) CO		206 853	1A	32 049	174 804	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

ALL INFORMATION CONTAINED
HEREIN IS UNCLASSIFIED

Désignation de l'entreprise		A.R.C. FROID		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	61 520	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 078	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	76 598	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 446	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	10	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	28 110	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	33 400	
	Dettes fiscales et sociales			DY	29 507	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	732	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	98 206		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	174 804		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	70 096
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.R.C. FROID						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	702	FE		FF	702	
		FG	306 297	FH		FI	306 297	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	307 000	FK		FL	307 000	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	307 006
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	162 100
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	-11 172
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	65 522
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 276
	Salaires et traitements *						FY	77 777
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	4 378
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	299 882
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 123	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 560
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	2 560	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 560	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 563	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.R.C. FROID</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ARC FROID

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Chez les Gay
74270 MARLIOZ
499 162 295 RCS THONON LES BAINS**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 4 078,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 078,07 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	921,93 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	5 000,00 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 50,00 euros par part	5 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
8 000,00 euros, soit 80,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance



